Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20200916-2020-094-DE Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2020-094 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 Septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

Représentés: F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

OBJET: FINANCES: COMPTE-RENDU DE LA MOBILISATION DES DEPENSES IMPREVUES UTILISEES PAR ARRETE

Rapporteur: Yves ALLARDIN

EXPOSE: Suite à la délibération du 15 juillet 2020 sur la requalification de la rue Grande, il a été décidé de préempter un local commercial dans cette rue. En effet, cette rue fait l'objet de nombreux enjeux, qu'il s'agisse de la gestion de la circulation dans une entrée de ville, de l'évolution et de la vacance commerciale dans cette rue, ou de la proximité avec le secteur Morge Amont et l'Hôpital, amené à muter prochainement.

Le budget primitif voté le 12 février 2020 ne comportait pas suffisamment de crédits pour faire face à cette dépense. Il a donc été décidé de recourir aux dépenses imprévues inscrites au budget primitif.

Ainsi, le Maire a pris un arrêté le 27 juillet 2020 portant virement de crédits de 76 800 € du chapitre 918 « dépenses imprévues » au bénéfice du chapitre 908 du budget principal.

PROPOSITION:

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerce et sécurité du 07 septembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- de CONSTATER la mobilisation des dépenses imprévues pour l'acquisition d'un local commercial, 5 grande rue à Voiron.

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200916-2020-094-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Conseil Municipal du mercreale to septembrie de 20re : 29/09/2020

DECISION: La proposition est ADOPTEE à 28 POUR - 7 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J.L BOISSARD, A. VIRIEUX) AINSI FAIT ET DELIBERE

> Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation, Le président de séance,

Yves ALLARDIN 1er adjoint